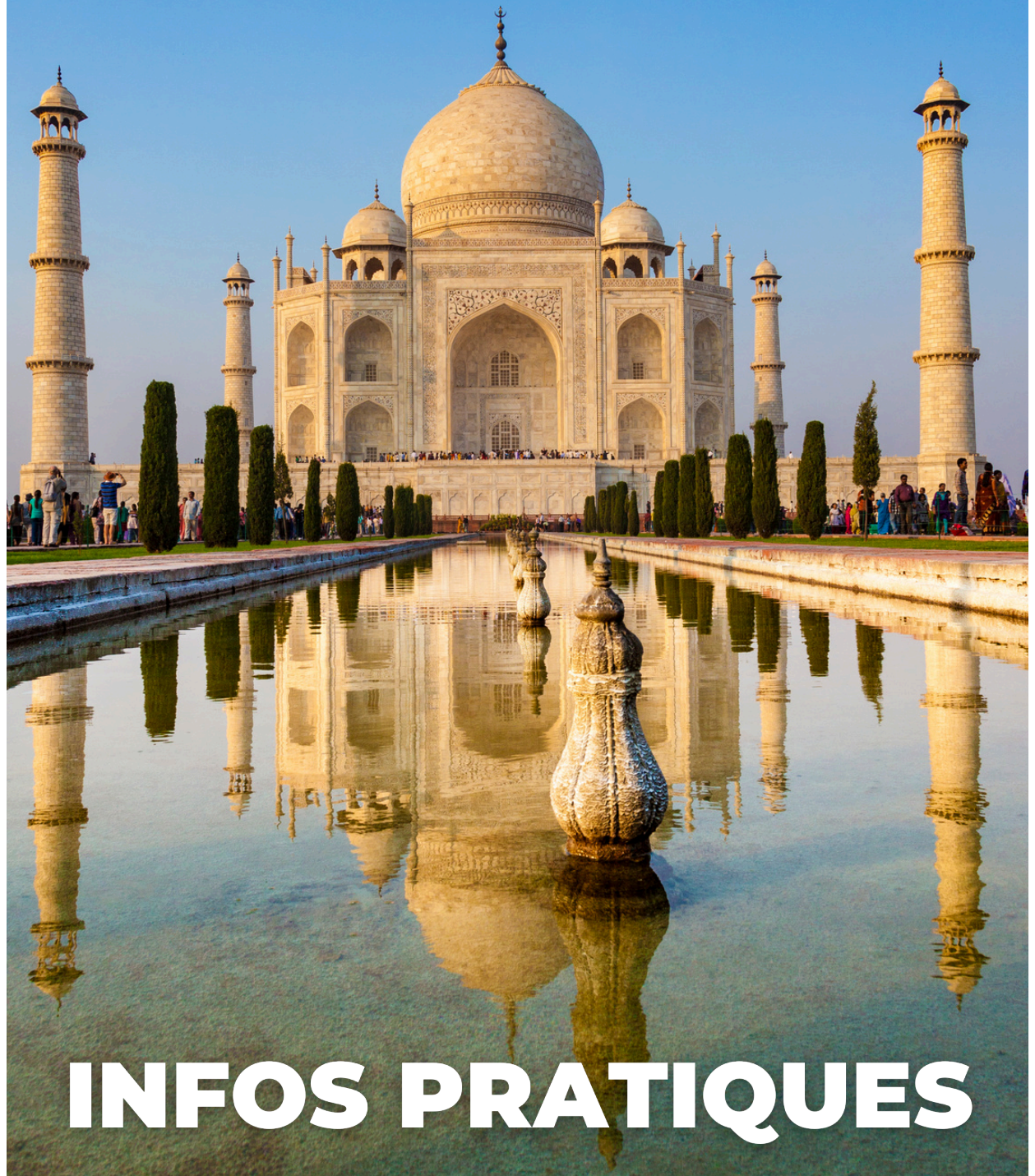


2024

INDE

ORIENTS VOYAGES



INFOS PRATIQUES



0 00035 54562 0

DÉCALAGE HORAIRE

L'Inde est en GMT+5h30. Le décalage horaire avec la France est de :

- 4h30 en hiver (quand il est 12h00 en France, il est 16h30 en Inde).
- 3h30 en été (quand il est 12h00 en France, il est 15h30 en Inde).

MONNAIE

La monnaie de l'Inde est la roupie (INR), subdivisée en 100 païsas. Les coupures disponibles sont : 1, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 500 et 1000 roupies. L'importation et l'exportation de roupies sont interdites aux étrangers.

Il est conseillé de se munir d'euros ou de dollars (en espèces ou en chèques de voyage) car le taux des euros est actuellement plus favorable que celui du dollar. Assurez-vous que vos billets soient en excellent état, car les billets abîmés ne sont pas acceptés en Inde.

Évitez également les billets déchirés ou troués lors des échanges.

Les cartes de crédit sont acceptées dans la plupart des grandes villes et établissements (American Express, Diners Club, MasterCard, Visa International). Soyez prudent avec les distributeurs automatiques pour éviter les problèmes de carte avalée, surtout si votre séjour est court.

Dans les petites villes, il est préférable de payer en espèces et de conserver un bordereau de change pour reconvertir vos roupies en quittant le pays.

ÉLECTRICITÉ

La tension est de 220 volts. Les prises sont généralement de type européen, mais certains hôtels utilisent le standard indien avec trois fiches rondes. Un adaptateur « Afrique du Sud - Inde » est recommandé, car ce format n'est pas disponible dans les adaptateurs dits « universels ». Les coupures de courant sont fréquentes, donc prévoyez des solutions alternatives si nécessaire.

HORAIRES

Les magasins ouvrent généralement entre 10h00 et 18h00, sauf le dimanche. Les banques sont ouvertes du lundi au vendredi de 10h00 à 14h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.

Les horaires d'ouverture des monuments varient ; certains sont fermés lors des fêtes ou de manière variable selon les lieux. Il est conseillé de vérifier les heures d'ouverture des sites spécifiques sur place. Par exemple, le Taj Mahal est fermé le vendredi, et certains sites comme Elephanta ou Ajanta ferment certains jours de la semaine.

MÉDIA

L'Inde possède une presse très développée avec environ 27 000 journaux et magazines. Les principaux quotidiens anglophones incluent Times of India, Indian Express, The Hindu, et Hindustan Times. Pour les hebdomadaires, India Today et Outlook sont bien connus. Vous trouverez également une presse locale en hindi et dans d'autres langues régionales.

La télévision par câble et satellite est très répandue avec de nombreuses chaînes en hindi et en langues régionales, ainsi que des chaînes internationales comme CNN, MTV, HBO, et BBC. TV5 est disponible dans certains hôtels pour les amateurs de français.

POSTE

La poste est généralement efficace avec un délai moyen d'une semaine pour les envois vers la France. Les bureaux de poste dans les grandes villes sont ouverts du lundi au vendredi, de 8h30 ou 9h00 à 17h30 ou 18h00.

TÉLÉPHONE

Pour appeler l'Inde depuis la France, composez le 00 + 91 (indicatif du pays) + le code de l'État sans le 0 initial + le numéro du correspondant. Pour appeler la France depuis l'Inde, composez le 00 + 33 + le numéro du correspondant (sans le 0 initial). Si vous avez un téléphone portable, prenez une option « monde » pour appeler ou recevoir des appels. Les appels en ville sont généralement faciles, mais il peut y avoir des problèmes de réseau dans les zones rurales et des difficultés à accéder à votre messagerie.

INTERNET

L'accès à Internet est disponible dans les grandes villes, avec des connexions rapides à Bangalore et plus lentes ailleurs. Faites attention aux coupures électriques.

COUVERTURE GSM

La couverture GSM est généralement bonne dans les grandes villes, mais peut être limitée dans les zones plus isolées.

PASSEPORT

Pour les citoyens français, belges et suisses, le passeport doit être valide pour au moins 6 mois après la date d'entrée en Inde. Il doit également comporter au moins 3 pages vierges consécutives. Pour les autres nationalités, nous sommes à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Les passeports d'urgence ne sont pas acceptés partout. Avant d'en faire la demande, vérifiez qu'il est reconnu par le pays de destination et s'il nécessite un visa, même pour les pays où un passeport ordinaire suffirait.

Si vous voyagez avec des enfants, chaque mineur doit avoir son propre passeport. Depuis le 15 janvier 2017, si un mineur voyage avec un ou deux parents, il n'a pas besoin d'une autorisation de sortie du territoire. En revanche, si l'enfant voyage sans l'un des parents, il doit avoir :

- Un passeport (ou une carte d'identité, selon les exigences du pays de destination).
- Un formulaire d'autorisation de sortie du territoire, signé par le parent non accompagnant (disponible sur service-public.fr).
- Une photocopie de la pièce d'identité du parent signataire.

Si un mineur voyage avec un parent qui ne porte pas son nom, il est fortement recommandé de pouvoir prouver la filiation ou de présenter une autorisation de sortie du territoire (formulaire Cerfa n° 15646*01) signée par l'autre parent avec une copie de sa pièce d'identité. Cette autorisation ne dispense pas de toute autre formalité spécifique à la destination pour les mineurs.

MESURES DE SÉCURITÉ

Des mesures de sécurité supplémentaires sont en vigueur dans les aéroports : les appareils électroniques (smartphones, tablettes, ordinateurs portables, etc.) doivent être chargés et fonctionnels pour tous les vols vers ou passant par les États-Unis et Londres. Les agents de sécurité doivent pouvoir les allumer. Assurez-vous de disposer de votre chargeur à portée de main pour éviter la confiscation de votre appareil. Cette règle pourrait être étendue à d'autres aéroports, donc il est conseillé de charger vos appareils avant le vol, peu importe la destination.

PERMIS DE CONDUIRE

Même dans les pays qui reconnaissent le permis de conduire français, il peut être utile de se munir également d'un permis de conduire international ou, à défaut, d'une traduction assermentée du permis français.

VISA

Les ressortissants français, belges et suisses ont besoin d'un visa pour entrer en Inde. Nous pouvons vous accompagner dans les démarches pour les autres nationalités.

DEMANDE DE VISA CLASSIQUE SUR PASSEPORT VIA VFS

Pour les demandes de visa classique apposé sur le passeport, ou pour tout voyage ne correspondant pas aux conditions d'e-Tourist Visa, suivez la procédure suivante. Notez que la demande de visa doit être effectuée au moins 20 jours avant la date de départ. Le visa classique est valable pour 6 mois avec entrées multiples, et l'entrée en Inde doit avoir lieu dans les 6 mois suivant la date d'émission du visa.

Procédure :

1. Formulaire de Demande : Remplissez obligatoirement le formulaire de demande de visa en ligne, disponible sur [le site de VFS](#).
2. Coût : Le coût d'obtention du visa est de 104,96 euros. Un supplément de 25,00 euros est appliqué pour l'expédition Chronopost. Le délai de traitement est généralement de 10 à 15 jours.
3. Enregistrement des Données Biométriques : Les autorités indiennes exigent l'enregistrement des données biométriques au moment du dépôt du dossier (les personnes de moins de 12 ans et de plus de 70 ans en sont exemptées). Vous devrez vous présenter en personne au centre de visas, sauf si vous passez par une agence de visas, ce qui dispense de cette obligation. Les horaires d'ouverture sont à vérifier sur le site de VFS.

PHOTOS D'IDENTITÉ :

- Format : 5 cm x 5 cm, conforme aux normes ISO/IEC 19794-5 : 2005.
- Couleur : Photos en couleur seulement, avec un teint naturel. Les photos en noir et blanc sont refusées.
- Qualité : Les photos doivent être nettes, sans pliures ni traces, et imprimées sur du papier photographique standard. Les photos scannées ou de mauvaise résolution seront rejetées.
- Fond : Fond clair et uni uniquement. Les fonds colorés ou fantaisie sont inacceptables.
- Cadrage : Gros plan du visage et des épaules, avec le visage centré et occupant entre 70% et 80% de la hauteur de la photo.
- Expression : Neutre, bouche fermée.
- Cheveux : Les cheveux ne doivent pas masquer le visage.
- Yeux : Les yeux doivent être ouverts et regarder l'objectif. Les lunettes doivent être discrètes et ne pas cacher les yeux. Les photos montrant des verres teintés ou des yeux rouges seront refusées.
- Couvre-chefs : Les couvre-chefs ne sont pas acceptés, sauf pour des raisons religieuses, culturelles ou ethniques, à condition que le visage reste entièrement visible.

FORMALITÉS

CONDITIONS PARTICULIÈRES

RESTRICTIONS DU E-TOURIST VISA :

Le e-Tourist Visa ne permet pas d'accéder aux régions suivantes : Sikkim, Arunachal Pradesh, Himachal Pradesh, Jammu-et-Cachemire, Ladakh, Manipur, Mizoram, Nagaland, certaines parties de l'Uttar Pradesh et de l'Uttarakhand, ainsi qu'à certaines zones du Rajasthan (notamment le désert national, le Water Canal, et le secteur à l'ouest de la route NH15), et aux îles Andaman et Nicobar.

RESTRICTIONS DU VISA CLASSIQUE :

Le visa classique ne couvre pas les régions suivantes : Assam, Sikkim, îles Laquedives, et îles Andaman. Un permis spécial est requis pour accéder à ces zones.

PERMIS SPÉCIAUX :

- Sikkim et Ladakh : Si vous voyagez par notre intermédiaire, nous nous chargeons d'obtenir pour vous les permis nécessaires pour ces régions.
- Assam et îles Laquedives : Le permis sera demandé lors de la réservation des prestations. Merci de nous fournir, lors de l'inscription, une photocopie de votre passeport ainsi que votre profession.
- Îles Andaman : Le permis peut être obtenu à votre arrivée à l'aéroport de Port Blair.
- Pour toute autre région, veuillez nous consulter.

VOYAGE DANS LE BENGALE OCCIDENTAL :

Pour les séjours dans le Bengale occidental (notamment dans les secteurs de Darjeeling et Kalimpong), il est nécessaire de fournir 2 photos d'identité, ainsi que les photocopies de votre passeport (pages utiles) et de votre visa à tous les hôtels où vous séjournerez.
Voyage Combiné avec des

DESTINATIONS VOISINES :

Pour les voyages combinés avec des destinations voisines (Népal, Tibet, Bhoutan, Maldives, Sri Lanka) impliquant plusieurs entrées en Inde, les ressortissants français n'ont plus besoin de dérogation. Pour les autres nationalités, veuillez vous renseigner auprès du consulat.

RESTRICTION DE CHANGE MONÉTAIRE :

Lors d'un voyage combiné Inde-Népal ou Inde-Bhoutan, notez que la loi indienne interdit l'entrée en Inde depuis le Népal ou le Bhoutan avec des roupies indiennes.

VACCINS OBLIGATOIRES :

Aucun vaccin n'est requis pour les voyageurs en provenance d'Europe ou des États-Unis. Cependant, un certificat de vaccination contre la fièvre jaune peut être exigé pour ceux venant de pays d'Afrique subsaharienne ou d'Amérique latine où la maladie est présente.

VACCINS CONSEILLÉS :

Pour tout voyage, il est recommandé d'être immunisé contre :

- La diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, les hépatites A et B, et la coqueluche (en raison de sa réapparition chez les adultes, même en France).
- La rougeole pour les enfants.
- La fièvre typhoïde, en raison de sa prévalence élevée sur le sous-continent indien.
- L'encéphalite japonaise, surtout pour les expatriés en zone rurale ou les voyageurs ayant des activités en plein air (comme les nuits sous tente ou les treks), pendant les périodes de circulation du virus. La vaccination doit être effectuée dans un centre de vaccinations internationales.
- La rage, pour les séjours prolongés en zone rurale.
- Le vaccin anti-méningococcique tétravalent A/C/Y/W135 (Menveo), en période épidémique.

PALUDISME :

- Pour les voyages hors saison des pluies (grandes villes, Rajasthan, Tamil Nadu, Kerala, Karnataka, Madhya Pradesh, Uttar Pradesh et États himalayens), aucun traitement préventif n'est nécessaire. Cependant, une protection rigoureuse contre les piqûres de moustiques (répulsifs pour la peau et les vêtements, moustiquaires) est recommandée pour éviter d'autres maladies transmises par les moustiques telles que la dengue, le chikungunya, l'encéphalite japonaise ou le virus Zika.
- Le risque de paludisme existe en dessous de 1500 m dans les régions rurales de l'Orissa, du Bengale Occidental ou de l'Andhra Pradesh. Pour ces zones, un traitement préventif par Atovaquone-Proguanil (Malarone ou génériques) ou chloroquine-proguanil (Savarine) est conseillé.

AUTRES RISQUES :

- La résistance croissante des bactéries aux antibiotiques en Inde pose des défis pour le traitement des infections bactériennes. Lors de toute consultation post-voyage, il est important de mentionner la destination.
- Des épidémies locales de maladies virales peuvent survenir, notamment dans les États du sud (Karnataka, Kerala, Tamil Nadu) : fièvre à virus Nipah, transmise par les déjections de chauves-souris frugivores, ou fièvre hémorragique de la forêt de Kyasanur, transmise par morsure de tique.
- La pollution de l'air, de la terre et de la mer est un problème majeur en Inde. Les pics de pollution peuvent affecter les voyageurs sensibles. Il est conseillé d'utiliser des masques protecteurs si nécessaire et de suivre les recommandations pour se protéger des risques alimentaires, environnementaux et comportementaux. Les infections alimentaires sont fréquentes, il est donc crucial de faire attention aux boissons et repas.

SANTÉ

INFOS PRATIQUES :

À Delhi et Bombay, les infrastructures médicales sont satisfaisantes pour les consultations et hospitalisations. Contactez votre compagnie d'assistance et, si nécessaire, les services de l'ambassade de France pour toute décision concernant les soins médicaux.

OBSERVATIONS :

Pour les randonnées dans les États himalayens (Ladakh, Cachemire, Sikkim, Himachal Pradesh), il est essentiel de bien s'équiper, de se préparer physiquement, et de suivre les règles de sécurité (comme l'acclimatation, montée progressive, et « monter haut, dormir bas »).

L'altitude dans l'Himalaya est bien plus élevée que les sommets européens. Pour éviter le mal aigu des montagnes, respectez les recommandations des médecins spécialisés et envisagez un test d'hypoxie avant le départ.

SANTÉ

POPULATION

L'Inde, avec une population de plus d'un milliard d'habitants, est le deuxième pays le plus peuplé au monde, juste après la Chine. Environ 70 % des Indiens vivent dans des zones rurales. Les villes les plus peuplées sont Mumbai (anciennement Bombay) avec 13 millions d'habitants, suivie de Calcutta (11 millions), Delhi (8 millions) et Chennai (anciennement Madras) avec 5 millions d'habitants.

LANGUES OFFICIELLES

La Constitution indienne reconnaît 18 langues officielles. Le Hindi, utilisant l'alphabet devanagari, est la langue nationale et est parlé par 45 % de la population, notamment dans le nord du pays. L'anglais, bien que souvent compris et utilisé dans les contextes éducatifs et commerciaux, peut présenter une diversité d'accents nécessitant parfois un temps d'adaptation. Il est couramment parlé dans les hôtels, universités et sites touristiques.

LANGUES RÉGIONALES

L'Inde est également riche en langues régionales et dialectes variés, reflet de sa grande diversité culturelle.

POPULATION ETHNIQUE

La population indienne est composée de plusieurs milliers d'ethnies. Elle se divise principalement en deux grands groupes : les Indo-Aryens, qui représentent environ 72 % de la population, et les Dravidiens, environ 25 %. Les Dravidiens ont établi la civilisation de l'Indus avant d'être poussés vers le sud par l'arrivée des Aryens.

RELIGIONS

La religion joue un rôle central en Inde. L'hindouisme est la religion prédominante (82 %), suivi par l'islam (12 %) et le christianisme. Le bouddhisme, originaire du nord de l'Inde, est pratiqué principalement parmi les Tibétains et les intouchables convertis par Bhimrao Ramji Ambedkar. D'autres traditions, comme le jaïnisme, sont également présentes.

FÊTES NATIONALES

L'Inde est célèbre pour ses nombreuses fêtes. Les dates de ces célébrations varient d'une année à l'autre selon les calendriers lunaires et religieux, mais certaines dates sont fixes :

- 25 décembre : Noël
- 1er janvier : Jour de l'An
- 26 janvier : Jour de la République
- 11 mai : Bouddha Purnima
- 15 août : Jour de l'Indépendance
- 2 octobre : Anniversaire de Mahatma Gandhi
- 4 novembre : Anniversaire de Guru Nanak

CALENDRIER DES FÊTES

Les principales fêtes religieuses incluent :

- Nouvel An tamoul : janvier
- Nouvel An au Kerala : avril
- Holi, fête des couleurs : mars
- Dusserah, fête des dieux : septembre-octobre
- Diwali, fête des lumières : octobre-novembre

Les fêtes musulmanes comme la fin du Ramadan, l'Aïd el-Kebir et l'anniversaire du prophète sont également célébrées.

MIEUX COMPRENDRE L'INDE

HISTOIRE

La civilisation de l'Indus, florissante entre 2500 et 1800 avant J.-C., est la première grande civilisation indienne. Après l'arrivée des Aryens vers 1800 avant J.-C., diverses dynasties et empires se sont succédé, dont les Maurya et les Gupta.

Les invasions musulmanes au Xe siècle et les conquêtes mogholes à partir du XVIe siècle ont marqué l'histoire de l'Inde, suivies par la période coloniale britannique qui a pris fin en 1947 avec l'indépendance et la partition du pays, créant le Pakistan. L'Inde est devenue une république le 26 janvier 1950 et a suivi une politique de non-alignement.

POLITIQUE

L'Inde est une république fédérale constitutionnelle composée de 28 États et 7 territoires de l'Union. Le président a un rôle honorifique, tandis que le Premier Ministre est le véritable chef de l'exécutif. Le pouvoir législatif est bicaméral, avec la Chambre du Peuple (Lok Sabha) et le Conseil des États (Rajya Sabha).

CÉLÉBRITÉS

- Mohandas Karamchand Gandhi (1869-1948) : Leader de la lutte pour l'indépendance et promoteur de la non-violence.
- Jawaharlal Nehru (1889-1964) : Premier Premier ministre de l'Inde indépendante, initiateur de la politique de non-alignement.
- Mère Teresa (1910-1997) : Fondatrice des Missionnaires de la Charité, prix Nobel de la paix en 1979.
- Indira Gandhi (1917-1984) : Première femme Premier ministre de l'Inde, assassinée en 1984.
- Rabindranâth Tagore (1861-1941) : Poète et écrivain, lauréat du prix Nobel de littérature en 1913.
- Ravi Shankar (né en 1920) : Maître du sitar, ayant influencé la musique mondiale.
- Satyajit Ray (1921-1992) : Réalisateur renommé, connu pour ses films explorant la modernité et la tradition en Inde.

SAVOIR-VIVRE

Les traditions et coutumes indiennes sont profondément ancrées. Les pourboires ne sont pas obligatoires mais sont courants. Pour un service de qualité, il est recommandé de laisser des pourboires en fonction des services rendus (hôtels, guides, chauffeurs). Évitez de donner de l'argent directement aux mendiants ; préférez faire des dons à des organisations ou institutions.

Respectez les traditions locales concernant les salutations, l'habillement et les pratiques religieuses. La main gauche est considérée comme impure, et il est important de se conformer aux règles des lieux de culte et aux us locaux, comme retirer ses chaussures avant d'entrer dans un temple ou une mosquée.